

Peu d'éléments matériels restent, en fin de compte. Quelques mots sur une feuille de papier ou dans un petit cahier signalent les objets qui subsistent et qui passent d'une maison à une autre au terme d'une vie, dans le courant d'une autre. Ces objets constituent l'essentiel de ce qui se transmet d'une génération à la suivante. Et ils comptent, quels qu'ils soient : dans un monde où les problèmes de subsistance sont aigus, chaque objet, quoi qu'on en dise, a sa part et son importance, y compris, sans doute, ce qui paraît n'en avoir pas pour nous.

Les mots du document témoignent aussi d'une vie, d'une activité professionnelle saisie souvent après qu'elle a cessé d'être menée ou au moment où l'âge la diminue, en plein vif parfois, quand le décès survient au cœur de l'existence. Ces mots décrivent un atelier encombré d'outils, de moules et d'objets ébauchés ou prêts à la vente ; ils dressent le portrait d'une boutique, où les piles de draps cohabitent les unes avec les autres, où les couteaux côtoient d'autres couteaux, venus d'ailleurs, parfois de loin, où les sirops voisinent avec les poudres d'un apothicaire.

Les mots du scribe figent à l'écrit une procédure complexe, conduite par un clerc parmi de nombreux témoins, en déambulant d'une pièce à une autre, en dénommant de vive voix les objets recensés, en discutant, en écoutant un tel dire la provenance de tel bien, rappeler qu'une personne devait de l'argent au défunt ou que des draps sont au lavage. Ces mots, dans le même temps, rendent compte d'une langue et de son usage, déformée sans doute par le scribe qui l'extrait de son quotidien, mais présente et active, avec ses imprécisions, ses doutes, son appréhension des choses et des êtres – et ses mystères.

En somme, l'inventaire après décès est autre chose qu'une liste d'objets. Sans doute en contient-il, dont il est loisible de dresser la statistique, mais ce n'est là ni l'essentiel ni ce qui importe. Il est ce qui subsiste d'une vie, d'une activité, d'un parent, de la langue et de la vie quotidiennes d'une génération évanouie. À qui l'oublie, il ne donne accès qu'à des objets sans vie, qu'à des pièces sans âme, qu'à une réalité humaine sans homme. Ce qui compte est ailleurs que dans le dénombrement et sa traduction froidement chiffrée : il est une trace, au sens entier du mot, au sens fort du terme, une empreinte précieuse de ce qu'a été la vie d'un homme et d'une maison. C'est la raison pour laquelle, depuis longtemps déjà, le document a attiré la convoitise des historiens.

En France⁴⁴, de nombreux inventaires ont été édités au XIX^e siècle, très tôt, dans le cadre institutionnel de la recherche en histoire qui s'est mis en place dans le

44. Limiter le regard historiographique à la France paraît sage. Pourtant, il y aurait beaucoup à dire de ce que les Anglais, les Espagnols et les Italiens ont produit sur le sujet. On se reportera, pour aller vite, aux travaux de Christopher Dyer, à ceux de Carmen Battle, Flocel Sabaté, Pere Benito i Monclus, à la remarquable édition du fonds de Lleida par Jordi BOLÒS et Imma SÀNCHEZ-BOIRO, *Inventaris i encants conservats a l'Arxiu Capítular de Lleida (segles XIV-XVI)*, Barcelone, Fundació Noguera, 2014 ; à l'ouvrage classique de Maria Serena MAZZI et Sergio RAVEGGI, *Gli uomini e le cose nelle campagne fiorentine del Quattrocento*, Florence, Olschki, 1983, et à la volumineuse publication de Geneviève BRESCH-BAUTIER

courant de la première moitié du siècle. Chacune de ces éditions concerne surtout le patrimoine de l'un des grands du royaume.⁴⁵ Il s'agit de publier l'inventaire de tel ou tel prince ou de tel ou tel prélat, dressé à la fin du Moyen Âge ou à l'Époque moderne.⁴⁶

À la fin du XIX^e siècle, une prise de conscience se fait d'un problème de représentativité du corpus ainsi mis au jour, un peu laborieusement, au fil des différentes éditions. Justin Brun-Durand constate, sans trop de difficulté, que les inventaires connus et publiés sont toujours ceux des principaux personnages de la société. Pourtant, à ses yeux, ce ne sont pas systématiquement les inventaires les plus riches et les plus abondants les plus précieux. Il milite d'abord pour l'ouverture aux intérieurs bourgeois, aussi intéressants que les autres.⁴⁷ Dans un second temps, il invite à rechercher aussi les inventaires « de gens d'une condition inférieure à la bourgeoisie ! Dans les inventaires d'artisans surtout [...] la pauvreté du mobilier proprement dit est rachetée par l'indication des outils ou instruments nécessaires à la profession, ce qui n'est pas sans utilité, on en conviendra, pour l'étude des sociétés disparues ». ⁴⁸ Dans son discours, toutefois, si le déséquilibre des publications en faveur des plus riches est bien dénoncé, il ne l'est tout de même que du bout des doigts : les inventaires ne se valent pas et ne sont pas mis sur un même pied d'égalité. D'un côté, il y a toujours la richesse, attirante en soi – ce qui plaît, c'est de visiter un palais – ; de l'autre, il n'y a que la précision lexicale technique. Le résultat, c'est que les incursions dans un autre corpus d'inventaires, plus ordinaire, celui des classes moyennes et des classes modestes, sont effectuées en nombre limité.

Les inventaires publiés jusque-là l'ont été en nombre.⁴⁹ Mais ils l'ont été souvent isolément : un article ici, un autre là, soit en tant que tel, soit en pièce justificative d'une étude dont la vocation n'est pas la mise au jour d'un inventaire mobilier. La masse s'est donc trouvée disséminée dans de nombreuses références, éparpillées, en dépit de quelques efforts de réunion qui donnent sens et ampleur au corpus mis au jour ici et là⁵⁰, sans qu'aient été constituées et publiées des séries consistantes d'inventaires. Il y a, toutefois, plusieurs exceptions qui méritent attention. Quatre

et Henri BRESQ, *Une maison de mots. Inventaires de maisons, de boutiques d'ateliers et de châteaux de Sicile (XIII^e-XV^e siècle)*, Palerme, Associazione Mediterranea, 2014 (en ligne : www.mediterraneanerchstoriche.it ; date de consultation : 25 octobre 2014).

45. Jean-Yves SARAZIN, « L'historien et le notaire. Acquis et perspectives de l'étude des actes privés de la France moderne », *Bibliothèque de l'École des Chartes*, 2002, p. 241.

46. Par exemple : A. de LA BORDERIE, *Inventaire du mobilier de Jeanne la Boiteuse duchesse de Bretagne (1384)*, Nantes, Gueraud et C^{ie}, 1854, p. 3.- Charles de ROBILLARD DE BEAUREPAIRE, *Inventaire du mobilier du château de Chailloué de l'année M CCCC XVI publié d'après un manuscrit du temps*, Rouen, Henry Boissel, 1866, p. I.

47. Justin BRUN-DURAND, « Inventaire des biens mobiliers et immobiliers d'un juriconsulte de Valence 1348 », *Recueil d'anciens inventaires imprimés sous les auspices du CTHS, section d'archéologie*, t. 1, Paris, Ernest Leroux, 1896, p. 383-384.

48. Justin BRUN-DURAND, « Inventaire des biens d'un barbier de Crest en 1427 », *Bulletin historique et philologique du CTHS*, 1899/3-4, p. 458.

49. Fernand DE MÉLY et Edmund BISHOP, *Bibliographie générale des inventaires imprimés*, Paris, Ernest Leroux, tome I, 1892 ; tome IIa, 1894 ; tome IIb, 1895.

50. *Recueil d'anciens inventaires imprimés sous les auspices du Comité des Travaux historiques et scientifiques*, Paris, Ernest Leroux, 1896.

entreprises, surtout, tranchent avec l'usage. Des inventaires de la région de Narbonne ont été publiés en six livraisons du *Bulletin de la commission archéologique de Narbonne*.⁵¹ Le corpus n'est pas très développé, mais la démarche rompt avec la publication isolée. En Bourgogne, Bernard et Henri Prost publient, intégralement ou partiellement, une bonne partie des inventaires contenus dans certains des comptes bourguignons.⁵² Là, le corpus mis au jour est substantiel, même si l'édition ne porte pas sur l'ensemble. Dans l'Yonne, Eugène Drot publie, là aussi pas toujours intégralement, les plus anciens inventaires connus du département, couvrant essentiellement le XVI^e siècle, livrant un corpus très fourni.⁵³ L'abbé G. Arnaud d'Agnel et Émile Isnard publient quatre inventaires concernant Marseille à la fin du XIII^e siècle.⁵⁴ L'article est un peu sommaire, l'édition ne propose pas une lecture intégrale des documents, mais il y a une logique d'ensemble, et c'est cela qui compte. Elle se résume à une localisation et à une chronologie, c'est-à-dire à l'idée de réunir en un même endroit facilement accessible tous les documents concernant une même ville à une même époque.

Les travaux de Philippe Wolff, professeur à l'université de Toulouse, créent les conditions d'un glissement dans l'approche, durable et général.⁵⁵ D'une part, il ne s'agit plus des grands de la société, puisque les inventaires qu'il publie sont ceux de paysans ou de petits artisans. D'autre part, il publie un ensemble de documents et le corpus édité est publié *in extenso*, avec tout le sérieux scientifique souhaitable. Son travail provient d'une enquête fastidieuse, conduite dans l'ensemble des minutiers de la fin du Moyen Âge conservés pour la région toulousaine. La lecture du corpus offre un éclairage inédit et précieux sur la société des environs de Toulouse, sans équivalent documentaire contemporain pour le XIV^e ou le XV^e siècle. L'impact

51. Tous les articles ont été publiés par Jean Guiraud dans le *Bulletin de la commission archéologique de Narbonne*, sous le titre générique de « Inventaires narbonnais du XIV^e siècle » : « I. Inventaire d'André Fredol (1348) » (1902), p. 215 à 267 ; « II. Inventaire de Jacques de Broa » (1903), p. 375 à 413 ; « III. Inventaire de Pierre de Jean évêque de Carcassonne (1338) » (1904), p. 25 à 152 ; « IV. Inventaire de Guillaume, évêque d'Alet (1354) » (1904), p. 182 à 244 ; « V. Inventaire d'Arnaud Andrieu, collecteur apostolique de la province de Narbonne (septembre 1386) » (1905), p. 333 à 384 ; « VI. Inventaire de Pierre de Jean évêque de Carcassonne (1338-1339) (2nde partie) » (1905), p. 533 à 638. Le Bulletin a publié d'autres inventaires, en amont comme en aval. Ce qui différencie le travail proposé par J. Guiraud, c'est la volonté de publier un ensemble.

52. Bernard PROST, *Inventaires mobiliers et extraits des comptes des ducs de Bourgogne de la maison de Valois (1363-1477). Tome premier : Philippe le Hardi (1363-1377)*, Paris, Ernest Leroux, 1902-1904.- Bernard et Henri PROST, *Inventaires mobiliers et extraits des comptes des ducs de Bourgogne de la maison de Valois (1363-1477). Tome second : Philippe le Hardi (1378-1390)*, Paris, Ernest Leroux, 1908-1913. Vue d'ensemble dans Françoise PIPONNIER, « Inventaires bourguignons (XIV^e-XV^e siècles) », *Probate Inventories. A.A.G. Bijdragen* 23, Wageningen, 1980, p. 127 à 139.

53. Eugène DROT, *Recueil de documents tirés des anciennes minutes de notaires déposées aux archives départementales de l'Yonne*, Auxerre, Imprimerie de la Constitution, 1900 (extrait du *Bulletin de la Société des Sciences historiques et naturelles de l'Yonne*, 1^{er} semestre 1899).

54. Abbé G. ARNAUD D'AGNEL et Émile ISNARD, « Inventaires de mobiliers provençaux du XIII^e siècle tirés des archives de Marseille », *Bulletin archéologique du Comité des Travaux historiques et scientifiques*, année 1914/3, p. 97 à 107.

55. Philippe WOLFF, « Inventaires villageois du Toulousain (XIV^e-XV^e siècles) », *Bulletin philologique et historique (jusqu'à 1610) du Comité des Travaux Historiques et Scientifiques, Actes du 91^e Congrès national des Sociétés savantes tenu à Rennes (1966)*, Paris, Bibliothèque Nationale, 1968, t. II, p. 481 à 544. Corpus analysé dans Philippe WOLFF, « Fortunes et genres de vie dans les villages du Toulousain aux XIV^e et XV^e siècles », *Miscellanea mediaevalia in memoriam Jan Frederik Niermeyer*, Groningen, J. B. Wolters, 1967, p. 325 à 332.

de la publication est important et s'impose comme un modèle. L'abbé Loubès, dans le Gers, montre magistralement que l'exemple non seulement peut être suivi mais qu'il mérite de l'être.⁵⁶ Le corpus qu'il publie à la suite, dans la même logique, à propos du même type de population, est remarquable. Ces deux auteurs, en somme, ont provoqué une rupture, sans doute préparée un peu plus tôt, en 1941, par un article suggestif de Lucien Febvre cherchant à montrer quel usage l'historien peut faire de ce type de document, lorsqu'il possède un corpus fourni sur la longue durée, en insistant sur l'évolution des mœurs et des idées, loin du brillant des bijoux et des coffres pleins d'or de quelques princes.⁵⁷

Ce glissement est amplifié par les travaux de Françoise Piponnier sur les inventaires bourguignons de la fin du Moyen Âge⁵⁸ et, en parallèle, pour l'Époque moderne, ceux de Micheline Baulant conservés pour la région de Meaux.⁵⁹ Leurs démarches convergent à bien des égards, mettant l'accent à la fois sur la nécessité d'étudier un corpus important et sur les problèmes techniques que son analyse pose. Elles réfléchissent à l'apport que l'informatique peut fournir pour traiter de manière efficace les données nombreuses qu'obligent à considérer les centaines d'inventaires à traiter. Toutefois, elles se heurtent toutes les deux au problème sous-jacent à la mécanisation du travail : comment conserver à chacun des inventaires sa singularité et la trace humaine qu'il contient ? Leurs travaux, fournis, permettent à leurs lecteurs de se faire une idée précise du contenu de chacun des corpus. De la sorte, elles proposent toutes les deux une vue d'ensemble vaste, unique dans le paysage historiographique français. Aucune des deux, cependant, ne s'est lancée dans l'édition de son corpus, limitant la mise à disposition des documents à l'édition, en annexe de tel ou tel article, d'un ou plusieurs inventaires, ou extraits d'inventaires.

Deux colloques, publiés successivement en 1980 et 1988, dressent un bilan de ce qui s'est fait jusque-là et surtout de ce qui se fait dans ce mouvement de rupture.⁶⁰ Ils révèlent un très grand dynamisme dans l'étude des inventaires après décès, considérés désormais nécessairement sous la forme de corpus. Les différents intervenants insistent sur la manière d'aborder ces séries d'inventaires et proposent un traitement systématique, sériel et statistique. Ils permettent de constater ce à quoi le glissement a permis d'aboutir : les inventaires n'ont de sens que considérés en corpus, et n'ont d'intérêt que dans l'approche d'une population tout entière.

Ces deux colloques ont une influence indubitable. Deux très belles réalisations, dans la foulée, ou peu s'en faut, en témoignent. Pour l'Époque moderne, la quantité ahurissante de travaux d'étudiants diligents sur les inventaires parisiens

56. Abbé Georges LOUBÈS, « Inventaires de mobilier et outillage gascons au XV^e siècle », *Bulletin philologique et historique (jusqu'à 1610) du Comité des Travaux Historiques et Scientifiques, Actes du 9^e Congrès national des Sociétés savantes tenu à Pau (1969)*, Paris, Bibliothèque Nationale, 1972, t. II, p. 583 à 627.

57. Lucien FEBVRE, « Ce qu'on peut trouver dans une série d'inventaires mobiliers. De la Renaissance à la Contre-réforme : changements de climat », *Annales d'histoire sociale*, t. III, janvier-juin 1941, p. 41 à 54.

58. Bibliographie en ligne : <http://gam.ehess.fr/index.php?353> (date de consultation : juillet 2014).

59. Micheline BAULANT, *Meaux et ses campagnes. Vivre et survivre dans le monde rural sous l'Ancien Régime*, Rennes, PUR, 2006.

60. *Probate Inventories. A.A.G. Bijdragen 23*, Wageningen, 1980.- Micheline BAULANT, Anton J. SCHURMAN et Paul SERVAIS (sous la direction de), *Inventaires après décès et ventes de meubles*, Bruxelles, 1988.

et la synthèse qui en a été issue constituent une entreprise de grande valeur, a priori inégalée, quelle que soit la période historique considérée.⁶¹ Un travail collectif du même type, mêlant chercheurs confirmés et travaux d'étudiants, a été conduit en Provence pour la fin du Moyen Âge, avec le même éclat.⁶² D'une manière plus générale, force est de constater que de nombreux travaux universitaires ont été soutenus, ici et là, qui traitent de près ou de loin des inventaires après décès, sans forcément donner lieu, toutefois, à publication.

Le glissement, s'il s'est opéré dans l'approche de la source et dans son traitement, ne s'est pas accompagné d'une modification de la pratique éditoriale. À bien y regarder aujourd'hui, peu de corpus d'inventaires ont été publiés *in extenso*. Ceux qui l'ont été, en France, posent un problème récurrent. En effet, les éditeurs ont souvent limité la publication à l'inventaire des biens à proprement parler, résumant sans le transcrire le protocole initial, lorsqu'il existe. Pourtant, pour comprendre la source et ses enjeux, quelle que soit la qualité de ce qui entoure l'inventaire ou le document juridique qui l'accompagne, formalisant une mise en tutelle ou réglant une succession contestée, cela est fondamental. Par ailleurs, qu'il s'agisse de l'édition d'un corpus ou de la publication d'un inventaire isolé, un doute surgit souvent à la lecture, aujourd'hui, sur la fidélité de la transcription. Ce qui fait difficulté : un inventaire, ce sont certes des objets, mais, d'abord, avant tout et surtout, ce sont des mots qui les désignent et qui les enveloppent.⁶³ Le titre retenu pour l'édition du corpus sicilien médiéval est, à cet égard, très significatif : les auteurs parlent, à juste titre, d'une « maison de mots ». ⁶⁴ C'est bien ce qu'est un inventaire : une liste de mots.

*

Les inventaires mobiliers dressés par la ville de Dijon constituent un ensemble de documents bien connu grâce aux travaux de Françoise Piponnier.⁶⁵ Le fonds

61. Annik PARDAILHÉ-GALABRUN, *La naissance de l'intime. 3000 foyers parisiens XVII^e-XVIII^e siècles*, Paris, PUF, 1988.

62. Henri BRESG (sous la direction de), *Matériaux pour l'étude de la vie domestique et de la culture matérielle en Provence aux derniers siècles du Moyen Âge*, Razo, 13 (1993).

63. Roland BARTHES, *Système de la mode*, Paris, Éditions du Seuil, 1967, p. 23-24 surtout, insiste sur la spécificité du « vêtement écrit », c'est-à-dire sur le fait que la description d'un objet, ce n'est pas sa photographie : elle « immobilise le niveau de perception », et fait état d'un choix qui guide l'appréhension, la compréhension et la représentation du lecteur.

64. Geneviève BRESG-BAUTIER et Henri BRESG, *Une maison de mots...*, 2014. Sur la question, voir en particulier le tome I, p. XXIV à XXVIII.

65. Un travail universitaire antérieur avait été consacré à ce fonds. Il n'a pas été possible de le retrouver. Il en reste, aujourd'hui, une trace ténue : Odette BLANCHON, « Les cadres de la vie bourgeoise à Dijon au XV^e siècle d'après les inventaires mobiliers des archives de la Côte-d'Or. Mémoire de diplôme d'études supérieures, 1948. Plan et résumé sommaire », *Annales de Bourgogne*, 1949, p. 316 à 318. Il convient de signaler aussi que Frédéric GODEFROY, dans son *Dictionnaire de l'ancienne langue française et de tous ses dialectes du IX^e au XV^e siècle composé d'après le dépouillement de tous les plus importants documents manuscrits ou imprimés qui se trouvent dans les grandes bibliothèques de la France et de l'Europe et dans les principales archives départementales, hospitalières ou privées*, publié entre 1881 et 1902, fait abondamment référence aux documents de ce fonds, sous l'appellation « inventaires de meubles de la mairie de Dijon ». On consultera, par exemple,

volumineux, conservé aujourd'hui aux archives départementales de la Côte-d'Or, couvre la période comprise entre 1390 et la Révolution.⁶⁶ Il correspond à un fonds spécifique constitué par la mairie de Dijon et se présente sous la forme de plusieurs dizaines de liasses regroupant des petits cahiers de papier, chacun étant consacré à un seul et même inventaire. Il n'est pas exhaustif : d'autres documents existent, qui concernent aussi des habitants de Dijon, pour la même période, après 1459, dans des fonds notariés classiques. L'inventaire des biens de Gillette Chandot, par exemple, dressé le 14 février 1566, est conservé dans un registre notarié et non dans le fonds de la mairie, où il ne se trouve pas de version du document.⁶⁷ Le fonds de la mairie est donc un fonds particulier, qui relève d'une logique institutionnelle propre, sans exclusive. Pour la période comprise entre 1390 et 1459, il conserve aujourd'hui 700 inventaires, c'est-à-dire 700 documents distincts, concernant chacun une famille différente.

Pour donner une idée de l'importance quantitative de ce fonds, il suffit de dire que, ailleurs, pour la même période, les corpus connus à l'heure actuelle sont bien moins étoffés. À Lleida, le fonds publié en 2014 comprend 177 inventaires, dressés entre 1343 et 1568.⁶⁸ En Sicile, les investigations en profondeur menées par Geneviève et Henri BRESCH ont abouti à la mise au jour d'un corpus de 521 documents, dressés entre 1202 et 1462.⁶⁹ À Marseille, il y a sans doute environ 200 inventaires conservés pour la période médiévale.⁷⁰ À Saragosse, une cinquantaine d'inventaires sont conservés pour la fin du Moyen Âge.⁷¹ À Toulouse, l'ordre de grandeur est à peu près identique, si on élargit le corpus d'un point de vue typologique aux ventes à l'encan.⁷² À Bordeaux, il n'y a pas d'inventaire avant

l'article FRAITIS, où, sous le troisième sens donné au mot, on trouve : « Une grant table a *fraitiz*. (24 mars 1393, *Inv. de Regnaud Chevalier, tailleur du D. de Bourg*, Inv. de meubles de la mairie de Dijon, Arch. Côte-d'Or) ».

66. Les différents auteurs ayant travaillé sur le fonds ne sont pas d'accord entre eux sur la date du plus ancien document. Selon chacun, le fonds est conservé à partir de 1383, 1389 ou 1390. Avant d'avoir mis en chantier l'édition du corpus, j'ai d'ailleurs moi aussi hésité un moment. Le plus ancien inventaire, toutefois, est daté de 1390, sans contestation possible.

67. A.D. Côte-d'Or, 4 E 2/405 (pièce n° 200), reproduction et transcription en ligne. Voir le site internet : http://www.archives.cotedor.fr/files/Reprise/rubrique_activites_culturelles/activites_pedagogiques/lecture_des_documents_anciens/doc/2010-2011/debutants/document_07.pdf (date de consultation : juillet 2014).

68. J. BOLÒS et I. SÀNCHEZ-BOIRO, *Inventaris i encants conservats a l'Arxiu Capítular de Lleida (segles XIV-XVI)*, Barcelone, Fundació Noguera, 2014.

69. Geneviève BRESCH-BAUTIER et Henri BRESCH, *Une maison de mots...*, 2014.

70. Je remercie beaucoup Daniel Lord Smail pour cette information, appuyée sur son dépouillement des archives notariales de la ville. Voir aussi Daniel Lord SMAIL, *Legal Plunder*, Cambridge Massachusetts, Harvard University Press, 2016, p. 19 et 20.

71. Jean-Pierre BARRAQUÉ, *Saragosse à la fin du Moyen Âge. Une ville sous influence*, Paris, L'Harmattan, 1998, p. 313.

72. Claude SICRE, *Le décor de la vie privée à Toulouse d'après des inventaires des XIV^e et XV^e siècles*, Mémoire de Diplôme d'Études Supérieures, Toulouse, sans date, p. I à V : 45 inventaires en tant que tels auxquels il faut adjoindre le contenu de 9 ventes à l'encan. Les travaux de Véronique Lamazou-Duplan ont fait un point récent et complet sur le corpus : voir en particulier « Décors, parures et couleurs des intérieurs toulousains d'après les registres notariés de la fin du Moyen Âge », *La maison au Moyen Âge dans le Midi de la France. Actes du colloque de Cahors (juillet 2006)*, *Mémoires de la Société archéologique du Midi de la France*, hors série, 2008, p. 285 à 315 ; « Tentures et textiles dans l'habitat civil à Toulouse aux XIV^e et XV^e siècles », BILOTTA Maria Alessandra et CHAUMET Marie-Pierre (sous la direction de), *Le parement d'autel des Cordeliers de Toulouse. Anatomie d'un chef-d'œuvre du XIV^e siècle*, Catalogue de l'exposition du Musée

le milieu du XV^e siècle. De là, jusqu'au milieu du XVI^e siècle, il y a 70 inventaires recensés à ce jour.⁷³ Par contraste, le fonds de la mairie de Dijon est exceptionnel : le volume de documents qu'il fournit est sans équivalent pour la fin du Moyen Âge.

Dans la pratique, la constitution de ce fonds a subi entre 1390 et la Révolution deux ruptures majeures. La première est concomitante de la refonte de la coutume générale de Bourgogne en 1459. Elle est spectaculaire : le nombre d'inventaires est presque divisé par dix annuellement. Cette refonte est sans doute l'explication de cette baisse, cassant le monopole qu'avait la mairie de Dijon sur les tutelles et les curatelles.⁷⁴ Après elle, le nombre d'inventaires reste bien moins élevé que ce qu'il était auparavant, sauf accident démographique, comme en 1595 par exemple. La seconde se situe dans le courant de la première moitié du XVII^e siècle sans doute, ou peut-être même dès la fin du XVI^e siècle – le point précis de bascule est difficile à situer dans le temps –, après laquelle la qualité des inventaires diminue et s'appauvrit considérablement, les scribes successifs perdant l'habitude de décrire les biens recensés avec précision : la couleur des draps, leur matière, leur provenance et le dessin de leur décor, par exemple, abondamment renseignés jusque-là par ceux qui avaient en charge la rédaction du texte, se transforment en simple dénombrement d'objets, sans éléments descriptifs significatifs dans la plupart des cas, à l'exception notable des bibliothèques.

Le fonds réuni par la mairie de Dijon, pour des raisons institutionnelles, est un ensemble hétéroclite. Ce qui fait sa cohérence, c'est l'autorité sous l'égide de laquelle il a été constitué et la pratique ordinaire des différents clercs de la mairie qui présente des similitudes et une même logique diplomatique. Il se compose pour l'essentiel d'inventaires après décès, mais pas uniquement : il y a aussi des inventaires de saisie ou de mise en sauvegarde de biens, qui concernent des prisonniers, des prostituées ou des personnes accusées de trahison et qui ont pris la fuite.

Tous les documents conservés ne sont pas soigneusement mis en forme. Il s'agit, pour la plupart, de documents de travail internes à l'administration communale. La mention qui accompagne de nombreux inventaires signalant que le document a été « grossé et rendu à partie » en est le signe évident. Il suffit à mettre au jour une pratique qui n'est pas éloignée de celle des notaires à la même époque, distinguant entre document à l'usage des scribes et de l'institution et version officielle, entièrement développée, circulant en dehors de la mairie, à la demande

Paul Dupuy (mars-juin 2012), Paris, Somogy, 2012, p. 75 à 85 ; « Les décors et parements textiles des demeures toulousaines de la fin du Moyen Âge », *Mémoires de la Société archéologique du Midi de la France*, t. LXXI (2011), p. 322 à 326 et « Quel luxe dans l'habitat civil toulousain des XIV^e et XV^e siècles ? Les ambiguïtés de l'orfèvrerie », BROUQUET Sophie et GARCÍA MARSILLA Juan Vicente (éd.), *Mercados del lujo, mercados del arte. El gusto de las élites mediterráneas en los siglos XIV y XV*, Valence, Universitat de València, 2015, p. 333 à 356.

73. Virginie LOYCE, *Les intérieurs bordelais à partir des inventaires après décès (vers 1450-vers 1550)*, mémoire de maîtrise sous la direction de Sandrine Lavaud, Bordeaux, Université Michel de Montaigne, 2005, tome I, p. 8 : « Nous avons trouvé 70 inventaires après décès : 27 au XV^e siècle et 43 au XVI^e siècle. À ceux-ci nous avons rajouté 3 actes de partage de biens et 3 testaments du XVI^e siècle car le notaire procédait à l'inventaire des biens du défunt. »

74. Encore est-il difficile de l'affirmer : le texte permet mal de comprendre, dans tous leurs ressorts, les raisons exactes de la rupture.

de l'une des parties. Par ailleurs, il y a aussi des copies. L'inventaire des biens de François Seraphin, sergent royal, dressé le 25 octobre 1483, dans la version qui est conservée aujourd'hui, est rédigé « pour coppie ». ⁷⁵ Un clerc signe un inventaire anonyme dressé sans doute au milieu des années 1410, et précise qu'il l'a fait « par copie ». ⁷⁶ Toutefois, ce n'est pas toujours explicite : l'inventaire des biens de Huguenin le Rouge, par exemple, dressé le 20 août 1426, est seulement accompagné de la mention « pour la vesve et son filz » (fol. 1). Les mots utilisés, cependant, ne semblent laisser aucun doute sur le fait qu'il s'agisse d'une copie, restée, pour des raisons qui ne sont pas précisées, dans les archives de l'institution.

La distinction entre originaux et copies se double d'une difficulté d'appréhension pour le lecteur aujourd'hui. En effet, tous les documents n'ont pas la même qualité graphique et la même tenue. Sans doute faut-il donc considérer, d'un côté, des documents officiels, prêts à l'emploi, rédigés de manière définitive pour conservation ou pour copie et, d'un autre, des documents de travail, souvent surchargés de ratures et de corrections, qui n'ont pas encore été mis au propre. De la sorte, le fonds conservé est très hétérogène et comprend des pièces provenant de moments procéduriaux différents. Pour l'historien qui veut se saisir du document aujourd'hui, ce n'est pas toujours très net et comprendre à quoi il a affaire est parfois un problème. Il n'est pas le seul à s'interroger : la difficulté est rencontrée aussi par les contemporains. Une note, dans la marge de l'inventaire des biens de Guiot Riffort dressé le 30 septembre 1420, postérieure à la rédaction de l'acte, demande de justifier qu'il s'agit bien de l'écriture de Jehan Gros, le clerc dont le nom figure dans le protocole initial : « Soit mémoire de justifier que se present inventoire est escript de la main de feu maistre Jehan Gros le viels » (fol. 1). Cette injonction ne laisse pas d'étonner et interroge sur la cohérence du fonds et sa lisibilité : pourquoi s'inquiéter, à un moment donné, de l'identité du clerc chargé de la recension des biens d'un défunt de la ville ? Peut-être parce qu'on ignore si le document tel qu'on l'a sous les yeux est un original ou une copie.

Le fonds concerne les habitants de la ville de Dijon, à quelques exceptions près, comme cet Allemand, un nommé Thierry Tenart, décédé on ne sait où, dont l'inventaire des biens qu'il avait envoyés de son vivant à Dijon est dressé le 17 septembre 1421 dans l'attente de savoir ce que l'on peut ou ce que l'on doit en faire. Pour autant, s'agit-il d'inventaires de personnes que l'on peut qualifier d'urbaines ? Certes, la ville de Dijon, de 1390 à 1459, est une ville importante et opulente, mais « la vie agricole pénétrait profondément le tissu urbain à cette époque ». ⁷⁷ Cela s'impose d'évidence à la lecture du corpus : la terre, les objets de la terre, les produits de l'agriculture sont omniprésents. Quoi qu'il en soit, les inventaires urbains, considérés uniquement au regard de la géographie de la résidence des

75. A.D. Côte-d'Or B II 356 VI 25, n° 19, fol. 2v.

76. A.D. Côte-d'Or B II 356 II 7, n° 3, fol. 3v. Dans l'introduction, la référence des documents publiés par la suite dans le corpus est limitée à la date de rédaction signalée dans le protocole initial ainsi qu'au nom du défunt, ce qui correspond au cadre de classement que j'ai retenu. La date est toujours donnée dans notre style. Dans certains cas, ces indications ne sont pas suffisamment précises pour que le lecteur puisse s'y retrouver facilement. Le cas échéant, la référence complète du document est donnée en note.

77. Françoise PIPONNIER, « L'outillage agricole en Bourgogne à la fin du Moyen Âge », *Actes du 109^e Congrès nationale des sociétés savantes (Dijon, 1984)*. *Histoire médiévale et philologie*, II, Paris, CTHS, 1987, p. 133.

défunts concernés, en Bourgogne, sont beaucoup mieux informés que ceux du monde rural.⁷⁸ C'est là, sans doute, la principale différence et là que réside, d'un point de vue diplomatique, la coupure entre monde urbain et monde rural.

Le profil des défunts est mal défini dans le protocole initial des inventaires. Le scribe mentionne le nom, parfois la profession, guère plus. De la sorte, à Dijon comme ailleurs, il n'est pas toujours simple de savoir à qui on a affaire. Philippe Wolff, confronté à la difficulté pour le Toulousain, s'est essayé à deviner, à la lecture des objets recensés, de qui il pouvait bien s'agir ; l'abbé Loubès, dans la continuité, a fait de même. Dans les deux cas, les deux auteurs ont conscience des limites de l'exercice et se contentent, en fin de compte, de proposer une hypothèse. La prudence, en effet, l'exige. Les errements de Ferdinand Villepelet suffisent à témoigner de la difficulté et du danger qu'il y a à interpréter le contenu de l'inventaire. Travaillant sur l'inventaire d'un bourgeois de Périgueux, il a pensé dans un premier temps, avant de revenir sur l'idée, que celui-ci devait être un « monétaire », « à cause de certains instruments délicats qui y figurent, mais qui pouvaient aussi bien servir au commerçant dans son négoce d'épicerie et de mercerie que dans l'essai des nombreuses monnaies, de bon et de mauvais aloi, qui circulaient à cette époque ».⁷⁹ En l'absence de mention de la profession comme en l'absence de recherches plus poussées dans l'ensemble de la documentation disponible pour la période, il est donc difficile de jouer au devin, d'autant que, à Dijon comme ailleurs, une personne n'a pas nécessairement une seule activité ; bien au contraire, la pluriactivité semble très répandue.⁸⁰

Quoi qu'il en soit, pour Françoise Piponnier, les classes urbaines les plus modestes sont sous-représentées à Dijon, « au profit des bourgeois, des artisans et des commerçants relativement aisés ».⁸¹ Le problème n'est pas propre à Dijon. Tous les auteurs s'accordent à dire que les inventaires mobiliers, d'une manière générale, renseignent surtout sur les classes moyennes et aisées de la société.⁸² Pour autant, cela ne signifie pas qu'il n'y a pas d'inventaires de pauvres gens. Dans le corpus dijonnais, il y en a, en petite quantité, certes, mais suffisamment pour éclairer aussi les classes les moins aisées et offrir la possibilité d'une approche un peu large de l'ensemble de la société.

L'équilibre de la représentation des différentes catégories composant la société mérite toutefois d'être abordé d'une autre manière. Est-ce bien la question de la représentation, de la sur-représentation ou de la sous-représentation de telle

78. Françoise PIPONNIER, « Autour des celliers dijonnais : des mobiliers aux activités des vigneron (XIV^e-XV^e siècle) », Laurent FELLER, Perrine MANE et Françoise PIPONNIER (éd.), *Le village médiéval et son environnement. Études offertes à Jean-Marie Pesez*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1998, p. 392.

79. Ferdinand VILLEPELET, « Le mobilier d'un bourgeois et marchand de Périgueux en 1428 », *Bulletin de la Société historique et archéologique du Périgord*, t. XXXIV (1907), p. 349.

80. Thomas PFIRSCH, « Artisans et pluriactivité. L'exemple de Dijon à la fin du Moyen Âge », *Histoire urbaine*, 2002/2, n° 6, p. 5 à 22.

81. Françoise PIPONNIER, « Une révolution dans le costume masculin au XIV^e siècle », *Cahiers du Léopard d'Or. 1 – Le vêtement (1989)*, p. 234 et 235.- « Inventaires et ventes de biens meubles », Yves ESQUIEU et Jean-Marie PESEZ (sous la direction de), *Cent maisons médiévales en France (du XII^e au milieu du XVI^e siècle). Un corpus et une esquisse*, Paris, CNRS Éditions, 1998, p. 33.

82. Adeline DAUMAR et François FURET, « Méthodes de l'histoire sociale », *Annales E.S.C.*, 1959/4, p. 678.

ou telle couche sociale qui se pose ? Le questionnement doit porter plutôt sur la représentativité du document en elle-même. Qu'est-ce qu'est l'inventaire et à quoi donne-t-il accès ? Plusieurs pauvres femmes et prostituées apparaissent dans le corpus : l'inventaire de leurs biens est limité à quelques objets – très peu. Cela peut suffire à éclairer de manière efficace et pertinente l'état matériel qui est le leur. À l'inverse, disposer d'un inventaire substantiel, pour un bourgeois ou un artisan, n'est pas nécessairement l'assurance d'avoir correctement accès à sa condition matérielle. Le problème de la représentativité du document et de son contenu est bien le problème qui se pose, aigu, auquel il est difficile d'apporter une réponse assurée. De la sorte, avant de s'inquiéter de la sous-représentation ou de la sur-représentation de telle ou telle catégorie sociale, il importe de s'interroger pour savoir si un inventaire, quel qu'il soit, est la description complète d'un foyer. Force est de constater qu'une lecture approfondie du corpus enlève toute certitude à ce sujet. Un exemple suffit à le faire comprendre : Pierre Belart et sa femme décèdent au même moment, à l'automne 1428. Pourtant, alors que la configuration successorale est identique, on ne conserve que l'inventaire des biens de la défunte, sans qu'il y ait trace de l'inventaire des biens du défunt. Que comprend-il ? Une partie des biens du couple seulement.⁸³

Cela pose la question de l'approche du document. Personnellement, je me rallie à la position défendue par Laurence Fontaine à propos des actes notariés : il convient d'approcher la source en ethnologue, pas en statisticien, contrairement à l'usage trop répandu.⁸⁴ C'est la seule manière de pallier cette représentativité introuvable. C'est la raison pour laquelle j'ai fait le choix de publier *in extenso* tous les documents, en considérant chacun comme un texte à part entière, protocole initial, eschatocole, ratures et corrections y compris. Je remercie beaucoup les éditeurs, dans leurs choix éditoriaux, d'avoir soutenu et mis en valeur cette lecture.

Ce volume pose les jalons de l'édition du corpus constitué entre 1390 et 1459. Le choix s'est porté logiquement sur cette période, la plus richement et densément documentée, des premiers inventaires conservés, jusqu'à la rupture de 1459. Cela correspond aux vingt-trois premières liasses du fonds, tel qu'il est classé à l'heure actuelle aux archives départementales de la Côte-d'Or.

Le nombre d'inventaires à éditer, leur longueur et leurs variantes, oblige à scinder le corpus en plusieurs ensembles. Il a semblé logique de diviser l'introduction générale dont il convient d'accompagner la publication en autant de parties qu'il y a de volumes.

83. Analyse et position du problème dans Anne et Pierre GALANAUD, « Femmes et enfants dijonnais à l'épreuve de la Peste noire et ses récurrences », *Mémoires de la Société pour l'Histoire du Droit et des Institutions des anciens pays bourguignons, comtois et romands*, 67, 2010, p. 132, note 56.

84. Laurence FONTAINE, « L'activité notariale (note critique) », *Annales E.S.C.*, 1993/2, p. 473 à 483.